



DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2025

NOM DE L'ASSOCIATION :

Veillez cocher la case correspondante a votre situation : 1^{ere} demande Renouvellement

Date limite de dépôt : DIMANCHE 13 avril 2025

Dossier à retourner, par courrier ou en main propre, à l'adresse suivante :

Mairie de Sillingy, Service Vie Locale, 121 place Claudius Luiset, 74330 SILLINGY

Ou par mail à : vielocale@sillingy.fr

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS INSTRUIT

PREAMBULE

La commune de Sillingy apporte son soutien au fonctionnement et au développement des associations locales.

Les associations sont, en effet, des acteurs importants de la vie sociale de notre commune. Elles participent à l'animation de la commune, à l'épanouissement et au bien-être de ses habitants, et à l'intégration des nouveaux habitants. Elles ont un rôle éducatif et formateur essentiel pour les jeunes de notre commune. Les activités qu'elles proposent favorisent les rencontres, les échanges et la mixité sociale. Elles contribuent ainsi à la qualité de vie des Sillingiens.

La baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales et la hausse du prix de l'énergie impactent toujours le budget de notre commune. Cependant, la commune poursuit son action auprès des associations locales :

- Par la mise à disposition de lieux de pratique pour les activités, de salles de réunion et de lieux pour les manifestations (loto, repas dansant, ...).
- Par le prêt de matériel, par l'aide à l'organisation administrative des manifestations.
- Par l'attribution aux associations d'une subvention de fonctionnement déterminée selon des critères définis par la Commission municipale de la vie associative. En 2018, le conseil municipal a voté de nouvelles modalités pour les associations sportives qui accueillent des jeunes. Il a été décidé de prendre en compte les frais de structure (encadrants diplômés) via une enveloppe spécifique.
- Par des subventions exceptionnelles, en cours d'année, attribuées pour un projet précis et **à l'appui d'un dossier justificatif**. (La demande doit être faite avant la réalisation du projet)

Le dossier que nous vous proposons de remplir est donc un élément important que nous vous demandons de renseigner de manière complète et précise.

Toutes les informations qu'il contiendra permettront la détermination la plus objective possible du montant de la subvention en faveur de votre association.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé ou envoyé en Mairie ou transmis par mail (vielocale@sillingy.fr) **au plus tard le 13/04/2025**.

Un accusé de réception vous sera délivré au dépôt du dossier.

Vous trouverez dans ce dossier de demande de subvention :

Fiche 1 : Identification de l'association

Fiche 2 : Adhérents et moyens humains

Fiche 3 : Encadrement des associations sportives

Fiche 4 : Participation à la vie locale

Fiche 5 : Vos projets pour 2025/2026

Fiche 6 : Situation financière de l'association

Fiche 7 : Attestation

Fiche 8 : Contrat d'Engagement Républicain / CER

Pièces à joindre au dossier

- ❑ Un courrier adressé au Maire de la Commune de Sillingy par lequel vous sollicitez une subvention ;
- ❑ La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (bureau et conseil d'administration) ;
- ❑ Les statuts régulièrement déclarés, le récépissé de déclaration de l'association délivré par le Préfecture ;
- ❑ Le procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire et des éventuelles assemblées générales extraordinaires intervenues durant les douze derniers mois ;
- ❑ Le compte-rendu de l'année N-1 ;
- ❑ Le dernier Bilan financier de l'association ;
- ❑ Le dernier compte de résultat de l'association ;
- ❑ Le budget prévisionnel de l'année 2025 de l'association ;
- ❑ Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au compte de l'association ;
- ❑ Une attestation d'assurance de votre association pour l'année en cours.

FICHE 1 : IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

DENOMINATION exacte conforme aux statuts :

.....
.....
.....

Sigle de l'association (le cas échéant) :

Régime Juridique :

Association loi 1901

Autre :

Numéro de Siret :

Adresse complète siège social (conforme aux statuts) :

.....

Adresse de correspondance (si différente du siège) :

.....

Téléphone : Courriel :

Site internet :

Date de création :

Date de la dernière déclaration (statuts, dirigeants) :

Date de la dernière assemblée générale ordinaire :

Votre structure emploie-t-elle un ou plusieurs salariés :

Non

Oui (le nombre) :

Temps plein :

Temps partiel :

Votre structure est-elle pour tout ou partie de ses activités assujettie à la TVA ou aux impôts commerciaux ?

Non

Oui, pour quelle part de ses activités : %

Votre structure dispose-t-elle d'un agrément administratif ?

OUI

NON

Si oui, merci de préciser

Type d'agrément :	Attribué par :	En date du :

Nombre total d'adhérents :

Montant de la cotisation de base :

Votre structure est-elle affiliée à une fédération ou fait-elle partie d'un réseau ?

Non Oui, précisez-le(s)quel(s) :

MEMBRES DE VOTRE STRUCTURE

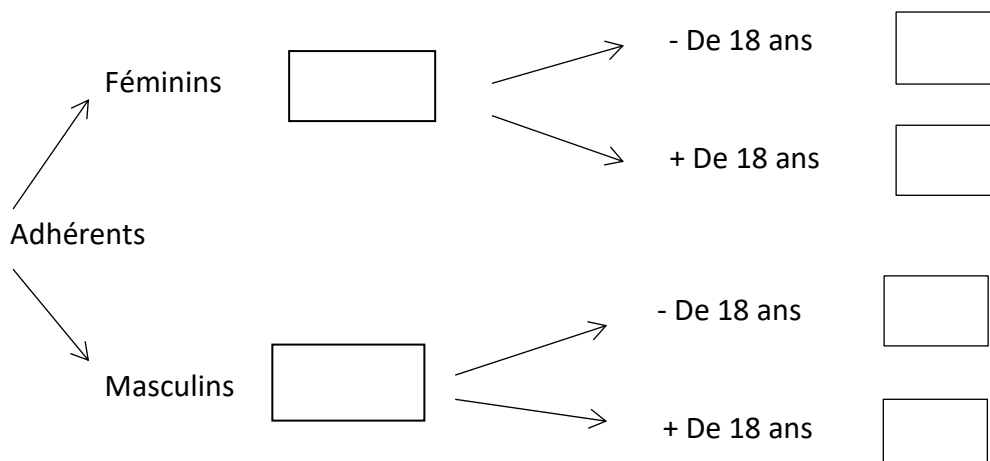
Président	Trésorier	Personne chargée du dossier
<i>Nom et prénom :</i>	<i>Nom et prénom :</i>	<i>Nom et prénom :</i>
<i>Adresse :</i>	<i>Adresse :</i>	<i>Adresse :</i>
<i>Téléphone :</i>	<i>Téléphone :</i>	<i>Téléphone :</i>
<i>Courriel :</i>	<i>Courriel :</i>	<i>Courriel :</i>

Quel est l'objet de votre structure (selon les statuts) ?

Résumez les activités principales de votre structure :

FICHE 2 : ADHERENTS ET MOYENS HUMAINS

2-1 Renseignements concernant les adhérents



Répartition géographique :

SILLINGY		La Balme de Sillingy		Choisy		Mésigny		Sallenôves		Nonglard		Lovagny	
-18 ans	+18 ans	-18 ans	+18 ans	-18 ans	+18 ans	-18 ans	+18 ans	-18 ans	+18 ans	-18 ans	+18 ans	-18 ans	+18 ans

Hors C.C.F.U. : _____

2-2 Moyens humains de l'association

Nombre de bénévoles : _____

Nombre total de salariés : _____

Fonction au sein de l'association	Type de contrat (CDI, CDD, Emploi Jeune...)	Montant brut annuel de la rémunération

FICHE 3 : ENCADREMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Encadrement sportif

NOM Prénom	Niveau de diplôme	Équipe ou catégorie prise en charge	Nombre d'heures d'encadrement par semaine

Nombre de pratiquants en **compétition** :

Nombre de pratiquants en **loisirs** :

Nombre de licenciés engagés en **Championnats Départementaux** :

Nombre d'équipes :

Nombre de licenciés engagés en **Championnats Régionaux** :

Nombre d'équipes :

Nombre de licenciés engagés en **Championnats Nationaux** :

Nombre d'équipes :

Juges ou arbitres licenciés au club :

Autres informations relatives à votre association que vous souhaitez indiquer :

FICHE 4 : PARTICIPATION A LA VIE LOCALE

Manifestations organisées par l'association entre juillet 2024 et juin 2025

Précisez dans le tableau ci-dessous les évènements que vous avez et que vous allez organiser

Dates	Type de manifestation	Lieu de la manifestation

Organisation de stages loisirs pendant les vacances scolaires

Précisez dans le tableau ci-dessous les stages loisirs que vous avez organisés pour les jeunes pendant les vacances scolaires.

Dates	Type de stage	Nombre de participants	Agés des participants

Pour 2025/2026, souhaitez-vous être contacté pour participer aux manifestations et aux actions de la commune ?

Oui

Non

Partenariat avec d'autres associations (à préciser)

FICHE 5 : VOS PROJETS POUR 2025 / 2026

Projetez-vous d'organiser une manifestation d'envergure sur l'année à venir ?

Oui

Non

Si oui, laquelle ? Décrivez le projet brièvement :

FICHE 6 : SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION

Date de début Et fin De votre exercice

*Si vous disposez déjà d'un budget prévisionnel et d'un compte de résultat détaillé,
Joignez-les sans renseigner cette page.*

RECETTES		COMPTE ANNEE N-1	BUDGET PREVISIONNEL ANNEE N
En caisse au début des années considérées			
Cotisations des membres (y compris adhésion et licence)			
Subventions	Commune de Sillingy		
	Autres communes (à préciser)		
	Département		
	Région		
	C.N.D.S.		
	Fédérations		
	Autres (à préciser)		
Partenariat			
Recettes des manifestations			
Recettes diverses (à préciser)			
Emprunt éventuel			
TOTAL DES RECETTES de l'ANNEE			
TOTAL GENERAL (en caisse + recettes)			

DEPENSES	COMPTE ANNEE N-1	BUDGET PREVISIONNEL ANNEE N
Déficit éventuel au début des années considérées		
Reversement à la fédération		
Achat de matériel et d'équipement		
Indemnités ou salaires		
Frais administratifs		
Dépense des manifestations		
Assurances		
Autres frais (à préciser)		
TOTAL DES DEPENSES		
TOTAL GENERAL (déficit + dépenses)		

SOLDE existant (Année N-1) :

SOLDE prévu (Année N) :

	MONTANT
Disponibilités Solde des comptes bancaires en fin d'exercice	€
Placements Livret épargne...	€
TOTAL	€

Fait à :

Le :

Signature du Président :

Fait à :

Le :

Signature du Trésorier :

FICHE 7 : ATTESTATION

Je soussigné(e), (nom et prénom) : _____

Président(e) de l'association : _____

Déclare :

- Que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- Exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- **Demander une subvention de € .**

Fait, le : A :

Cachet de l'association et signature du Président :

FICHE 8 : CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat.

Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait, le : A :

Cachet de l'association et signature du Président :

**Dossier à retourner au plus tard le 13/04/2025
au service Vie Locale de la Mairie de Sillingy
(Par mail ou par courrier)**

Quels sont vos droits ? Conformément notamment à la Règlementation sur les Données Personnelles, vous bénéficiez des droits spécifiques suivants : d'accès (article 15 du RGPD), de rectification (article 16 du RGPD), d'effacement (article 17 du RGPD), de limitation du Traitement (article 18 du RGPD), d'opposition (article 21 et 22 du RGPD), directives post-mortem (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).